

Communauté de Communes des Deux Rives

EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés du Président

N° Acte : 24VOI-3-5-09	Classification : 3-5 – Actes de gestion du domaine public.
OBJET : Arrêté portant Alignement de Voirie sur le domaine public communautaire – Impasse des Capucines – Lieu dit Saint-Michel – Parcelles C n°338 et 612 - Commune de Lamagistère	

Le PRÉSIDENT de la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R),

VU la demande en date du 24 Avril 2024 par laquelle M BOUSCAUD Gaël, géomètre expert, demeurant 37 Avenue du Maréchal Leclerc – 82 100 CASTELSARRASIN demande pour le compte de Monsieur GUILLARD Jérôme **L'ALIGNEMENT** de la propriété riveraine cadastrée section C parcelles n° 338 et n°612 à Lamagistère ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'article 63 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2015D-8-3-146 du Conseil Communautaire de la CC2R en date du 04 décembre 2015

VU l'arrêté préfectoral commun au trois département en date du 25 mai 2016 n° 47 2016 05 23 003 pour le département du Lot et Garonne, 32 2016 05 23 003 pour le Gers et n° 82 2016 05 10 003 pour le Tarn et Garonne portant sur le transferts de la compétence voirie

VU l'état des lieux,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,
ARRETE**

Article 1 - Alignement

L'alignement concernant les voies sus-mentionnées au droit de la parcelle section C n° 338 et n°612 constituant la propriété du bénéficiaire est défini dans le procès verbal établi par M Bouscaud suit (cf plan) :

Impasse des Capucines:

- Le point A (borne OGE, limite de division) à 4m46 de l'angle référencé 44 du bâtiment de la parcelle 338.
- Le point B (borne OGE) à 3m25 de l'angle référencé 53 du bâtiment de la parcelle 338.
- Le point C (angle de mur référencé 38) à 12m01 de la borne OGE « A ».

Le présent alignement est repéré sans ambiguïté avec la position des limites et des sommets définis par le plan (cf annexe) suivant les lignes :

- A-B d'une longueur alignée de 10,62 m.
- B-C d'une longueur alignée de 5,42 m.

La limite de propriété objet du présent procès-verbal de délimitation est fixée suivant la ligne représentée en rouge sur le plan joint aux présentes entre les points A-B-C.

Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Lamagistère et dans la Communauté de Communes des Deux Rives.

Article 6 – Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE 68, rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A VALENCE D'AGEN, le 16 Mai 2024,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Pour LE PRÉSIDENT

Le Vice Président

Eric DELFARIEL

Transmis en Préfecture le
Affiché et publié à la Communauté de Communes des deux rives: le

16
16

Mai 2024,
Mai 2024,

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;
La commune de Lamagistère pour affichage et/ou publication ;
La Communauté de Communes des Deux Rives pour affichage et/ou publication ;

Pièce jointes :

Plan de bornage
Procès verbal concourant à la délimitation établi par le géomètre

AR Préfecture

ARRETE PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE - Impasse des capucines - LDT ST MICHEL - Parcelles C n°338 et 612 commune de LAMAGISTERE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240516-24VOI3_5_09-AR

Numéro d'acte : 24VOI3_5_09

Date de décision : 16/05/2024

Nature : ARRETES_REGLEMENTAIRES

Code matière : 3-5-4-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public / alignement)

Fichier acte : 24VOI3-5-09.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 16/05/2024 16:48:09

Date de réception de l'AR : 16/05/2024 16:48:26



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14023*01

03 MAI 2024

Le demandeur

Particulier ☐

service public ☐

Géomètre-Expert

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☒

entreprise ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : SOGEXFO Géomètres-experts associés Représenté par : M. Gaël BOUSCAUD

Adresse Numéro : 37 Extension : Nom de la voie : Avenue du Maréchal Leclerc

Code postal 82100 Localité : CASTELSARRASIN Pays :

Téléphone 05 63 95 03 30 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : castelsarrasin@sogexfo.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : GUILLARD Prénom : Jérôme

Adresse Numéro : 41 Extension : Nom de la voie : Rue de la Surveillance

Code postal 82100 Localité : CASTELSARRASIN Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Impasse des Capucines

Code postal 82360 Localité : LAMAGISTERE

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : C Parcelle(s) : 338-612 Lieu-dit : Saint Michel

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	mètres	mètres
Tranchée transversale	mètres	mètres
Fonçage	mètres	mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☒ : Alignement simple

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☒ (3) Photos ☐
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Castelsarrasin

Fait à : ... Le : 2 4 0 4 2 0 2 4

Nom : BOUSCAUD Prénom : Gaël Qualité : Géomètre-Expert



Votre contact : **M. Brice COCU**

CASTELSARRASIN, le 25 avril 2024

Gaël BOUSCAUD

Géomètre-Expert Foncier

37 Avenue du Maréchal Leclerc
82100 CASTELSARRASIN

Tél. : **05 63 95 03 30**
castelsarrasin@sogexfo.com

Détenteur des archives de :

- **M. Philippe ARCIN**
- **M. Roger ARCIN**

47 rue de l'inondation
82200 MOISSAC
Tél. : **05 63 04 08 38**
moissac@sogexfo.com

Permanences le mardi :

32 rue Despeyrous
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
Tél. : **05 63 65 25 31**

7 route de Moissac
82110 LAUZERTE
Tél. : **05 63 94 61 65**

31620 Castelnau d'Estretfonds
Tél. : **09 67 28 76 78**

**Permanence le Mardi matin
et le Jeudi après-midi :**

11 bd Victor Guilhaum
82400 VALENCE D'AGEN
Tél. : **05 63 29 11 57**

Code APE : 7112A
N°SIRET : 397 471 129 00049
R.C.S. : 397 471 129
OGE : 94803
N° de TVA Intracommunautaire :
FR 62 397 471 129 00049

Ludovic MAGNE
82200 MOISSAC
82100 CASTELSARRASIN

Sébastien LACAM
82000 MONTAUBAN

Edouard BERGOZ
31500 TOULOUSE

Sébastien BRESSAC
46000 CAHORS

Société au capital de 415 125 €

www.sogexfo.com

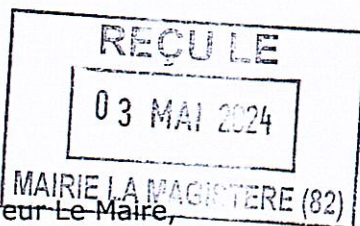


GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

MAIRIE DE LAMAGISTERE
M. Le Maire

Mairie

82360 LAMAGISTERE



Monsieur Le Maire,

Suite à nos travaux d'arpentage sur la propriété des Consorts COUZY-LABAN sise commune de LAMAGISTERE, section C n° 338-612, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, 2 exemplaires de la demande d'alignement annexés du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques pour instruction par vos soins.

Dès validation, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre l'arrêté d'alignement individuel.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Gaël BOUSCAUD
Géomètre Expert - Directeur Associé

A LAMAGISTERE, le 5 avril 2024
A MOISSAC, le 22 avril 2024

Acte Foncier

PROCES-VERBAL CONCOURANT A LA DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES (PV3P)

Commune de LAMAGISTERE (Tarn-et-Garonne)

Entre

L'Impasse des Capucines

Et les parcelles

Cadastrée Section C n° 338, 612

Appartenant aux CONSORTS COUZY-LABAN

Dossier N° : H24020

Gaël BOUSCAUD
Géomètre-expert
Numéro d'inscription à l'ordre : 05047



Agence de Moissac
47, rue de l'inondation
82200 MOISSAC
Tél : 05 63 04 08 38
moissac@sogexfo.com
site : www.sogexfo.com

Agence de Castelsarrasin
37 Av. du Maréchal Leclerc
82100 CASTELSARRASIN
Permanences :
82400 Valence d'Agen
82500 Beaumont de Lomagne
82110 Lauzerte

Chapitre II :

Article 3 : Débat contradictoire

Afin de procéder sur les lieux au débat contradictoire le 5 avril 2024 à 09h30, les personnes mentionnées à l'article 1 ont été convoquées par lettres simples, datées du 12 mars 2024.

Au jour et heure dits, sous mon contrôle et ma responsabilité, M. Brice COCU, responsable foncier, a procédé à l'organisation du débat contradictoire en présence de :

- M. Raymond GIL adjoint au Maire.
- M. Jérôme GUILLARD futur propriétaire.
- Mme Sandra CHARLES (SAFTI) mandataire de M. Stéphane COUZY et de Mme Josette COUZY.

Pour information, étaient également présents les autres riverains :

- M. Raymond GIL mandataire de Mme Claude VILA épouse FONT-RIERA.
- M. Alain FOURNIER
- Mme Monique FOURNIER épouse PRADELLE.

Article 4 : Documents analysés pour la définition des limites

Les titres de propriétés :

- Attestation de propriété fournie par Mme FONT-RIERA.
- Copie d'acte fournie par les Consorts FOURNIER.
- Attestation de propriété fournie par M. MOURRE.
- Le Géomètre-Expert a effectué une demande de renseignements auprès du service de la publicité foncière,
- Ces documents ne contiennent aucune information concernant les limites de propriété.

Les documents présentés par les parties :

- Le plan cadastral.
- Le Procès-Verbal de bornage avec plan réalisé le 19/07/1983 par M. Roger ARCIN, présenté par M. MOURRE.

Les documents présentés aux parties par le géomètre-expert soussigné :

1. Plan de bornage et procès-verbal de bornage réalisé par M. Roger ARCIN, Géomètre-Expert à CASTELSARRASIN, en date du 17/07/1983, dossier 2824.
2. Extrait du plan cadastral du centre des impôts fonciers de Montauban.

Les signes de possession et en particulier :

- La présence d'une clôture légère ancienne qui empiète sur la voie à délimiter.

Les dires des parties :

- Les parties déclarent que l'ancien propriétaire avait fermé l'impasse au droit de la limite C 339 / C 338 avec un portail qui n'existe plus.

Les parties n'ont pas apportés d'autres renseignements remarquables concernant la limite de propriété.

Les signataires déclarent accepter les conditions du présent procès-verbal en toutes ses dispositions.

Fait sur 5 pages à CASTELSARRASIN, le 24/04/2024

Accords des parties recueillis par le Géomètre-Expert soussigné :

soussigné auteur des présentes	Signature
Gaël BOUSCAUD Géomètre-Expert	 Gaël BOUSCAUD Géomètre-Expert Praticien inscrit au tableau des géomètres-experts de la Chambre des Géomètres-Experts de France n° 22047 SOGEXFO 47 Rue de l'Industrie 82000 MOULHAC Tel 05 63 04 08 38 gb@sogexfo.com

Cadre réservé à l'administration :

Document annexé à l'arrêté en date du

Département :
TARN ET GARONNE

Commune :
LAMAGISTERE

Section : C
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Pté des Consorts COUZY/LABAN

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTAUBAN
30 avenue du Danemark BP 630 82017
82017 MONTAUBAN
tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gov.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



